

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : le 26 mars 2009.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 03 avril 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER, Richard RUSCH, Patrick GRESSER

Absents excusés : néant

Objet : Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine. Dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg.

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a sollicité, en raison de la diminution du nombre de fidèles, la dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et le rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg.

Le consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines comprend toutes les communes du canton d'Andolsheim et de l'arrondissement de Ribeauvillé ainsi que la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines.

Le consistoire de Strasbourg englobe la ville de Erstein, de Saverne et de celles des cantons de Hochfelden, Schiltigheim et Truchtersheim ainsi que les paroisses de Strasbourg, Altwiller, Diedendorf, Hohwald, Cosswiller, Rauwiller et Villé-Climont.

Les assemblées consistoriales des deux consistoires concernés ont donné leur accord à cette modification de circonscription. Sur le plan patrimonial, il est précisé que le consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines ne possède ni actif, ni passif.

En application de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ces changements de circonscriptions affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance de rapport du maire sur les modifications de circonscriptions culturelles projetées dans l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la dissolution du consistoire réformé de

Sainte-Marie-aux-Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines au consistoire réformé de Strasbourg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 03 Avril 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 03 Avril 2009.

Le Maire
Alain NORTH